Information aux résidents et aux familles

Objet : Communication suite à l'inspection ARS/Conseil Départemental

Madame, Monsieur,

Suite à l'inspection menée par l'ARS et le Conseil Départemental les 15, 16, 17 et 19 mai 2024, je souhaite porter à la connaissance des résidents et de leurs familles les éléments suivants :

Ces inspections s'inscrivent dans le cadre d'un plan national visant à contrôler, dans un délai de deux ans, l'ensemble des 7 000 EHPAD de France. C'est dans ce cadre que s'est déroulée l'inspection au sein des établissements de l'EPCAPA en mai 2024.

À l'issue de leur visite, les dix inspecteurs ont souligné que les résidents étaient bien pris en charge, souriants et correctement habillés. Ils ont également précisé qu'aucun fait de maltraitance n'a été constaté au sein des établissements.

Dans le rapport définitif transmis à l'établissement début décembre 2024, les inspecteurs ont relevé des écarts par rapport aux exigences législatives et réglementaires. Ces écarts se déclinent en :

- **10 écarts critiques** ayant conduit à des injonctions ;
- **30 prescriptions** portant sur des points importants ;
- **6 recommandations** visant à améliorer nos pratiques.

Exemples d'injonctions, prescriptions et recommandations :

Injonctions :

- Sécuriser l'accès aux dossiers médicaux dans les salles de soins (délai : 1 mois).

- Mettre en place une procédure d'admission sur les deux sites (délai : 2 mois).

- Élaborer un projet d'accompagnement personnalisé (PAP) pour chaque résident des Jardins Voltaire et des Bégonias (délai : 3 mois).

- Assurer la continuité des soins et la traçabilité des prescriptions médicales en demandant aux médecins traitants de saisir directement leurs prescriptions dans le logiciel TITAN.

Prescriptions importantes :

- Réaliser une enquête annuelle de satisfaction auprès des résidents et diffuser les résultats par voie d'affichage.

- Faire signer un contrat de séjour à chaque résident accueilli aux Jardins Voltaire, rédiger un règlement de fonctionnement et l'afficher dans les locaux (délai : 3 mois).

- Proposer systématiquement une collation nocturne à chaque résident (délai : 3 mois).

- Ajouter un avenant à la convention avec la pharmacie de l'université pour désigner un pharmacien référent (délai : 3 mois).

- Plusieurs prescriptions concerne la sécurisation du circuit du médicament et feront l'objet d'une réponse coordonnée par le pharmacien, les médecins coordonnateurs, les cadres de santé et les infirmiers.

Recommandations :

Aborder le thème de la bientraitance/maltraitance au moins une fois par an lors du Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Rédiger une procédure d'accueil et d'intégration des nouveaux personnels, stagiaires et bénévoles.

Accès au rapport :

Si un référent familial ou une personne de confiance souhaite obtenir davantage d'informations, il est invité à contacter le secrétariat de direction. Un entretien pourra être fixé avec le Directeur, qui permettra la consultation sur place de la version intégrale du rapport définitif.

À ce jour, l'équipe de direction, les équipes administratives et soignantes travaillent activement à répondre aux injonctions, prescriptions et recommandations dans les délais impartis.

Cordialement,
Frédéric PLUCHOT
Directeur de l'EPCAPA